

Domages subis à votre propriété suite au déneigement

Saint-Constant, le 23 avril 2015 - Cet hiver, lors des opérations de déneigement, il est possible que des dommages aient été causés à votre propriété (bordures, pavé, asphalte) par la machinerie de l'entrepreneur.

Si ce n'est pas déjà fait, vous devez transmettre votre requête en contactant le Service des travaux publics au **450 638-2010**, poste **7400** au plus tard le **15 mai 2015**.

